La décision du bureau

L'ÉLECTION ANNULÉE

M. le Président fait connaître la décision du bureau qui est ainsi conçue :

Les membres du bureau, après avoir examiné la question de savoir si l'élection du président était définitive décident qu'il n'y a pas élection.

La gauche applaudit tandis que la droite et le centre protestent.

Le Président demande à la Chambre de fixer l'ordre du jour pour un deuxième tour de scrutin.

Voix diverses : Demain ! Tout de suite !

M. du Périer de Larsan au nom de ses amis proteste contre cette décision.

M. Millerand monte à la tribune.

M. Deschanel se retire

M. Deschanel, veut parler de sa place.

M. Millerand prend tout de suite M. Deschanel à partie.

M. Deschanel. — Avant la suspension de séance, il m'est convenu pas de soulever une question personnelle; maintenant et bien que je me considère comme régulièrement élu, il ne saurait convenir à ma dignité d'accepter la présidence dans de pareilles conditions ; en conséquence, je demande à la Chambre de me plus discuter et de passer à un second scrutin.

M. Millerand prend ensuite la parole pour un rappel au règlement. Le bureau provisoire a les mêmes droits que le bureau définitif. Il regrette que ce soit du règlement qu'il ait méconnu pour la première fois par le candidat à la présidence. (Vifs applaudissements à gauche).

Enfin la discussion s'arrête là. Il est décidé que le 2e tour de scrutin pour l'élection du président provisoire aura lieu demain jeudi à 2 heures.

Les vice-présidents

Avant de lever la séance, le président donne le résultat du scrutin pour l'élection de deux vice-présidents provisoires.

M. Sarrien est élu par 343 voix.

M. Georges Leygues 326 »

La séance est levée à 7 heures 20.

Physionomie de la Chambre

Triste séance, triste Chambre : telle est la poénible impression qui se dégage de la journée d'hier. Sur l'élection présidentielle qui avait donné lieu à la violente campagne que l'on sait contre M. Brisson ; une bataille s'est engagée et la Chambre s'est trouvée séparée en deux camps. Numériquement égaux nos adversaires, nous le supposons, nous feront grâce d'exposer sur la voix que M. Deschanel aurait obtenue en plus du nombre obtenu par l'honorable M. Brisson.

Une irrégularité a été constatée et finalement le bureau a décidé qu'il y avait lieu de procéder à un second tour de scrutin.

Si le vieux républicain qu'est M. Brisson succombe, il aura du moins, avec lui les républicains qui se refusent à pactiser avec l'ennemi.

Quoiqu'il en soit, la séance de rentrée prouve surabondamment que M. Deschanel ne jouirait d'aucune autorité sur la Chambre.

Les scènes violentes qui se sont produites hier, et qui ont été tout d'abord provoquées par le centre et la droite, se renouvelleraient certainement, est-il facile de prévoir qu'à partir du moment où sera nécessaire de recourir à la mesure que dès hier, du haut des tribunes de la presse on lançait à la face des députés : la dissolution.

La dissolution, dès aujourd'hui on peut le dire, il est très vraisemblable qu'on ne l'évitera pas.

D'un côté 276 voix de gauche, de l'autre 277 voix formées par une coalition de moderes et de réactionnaires sur un nom, l'entente a pu se faire hier, elle se continuera peut-être aujourd'hui, mais sur un programme de gouvernement en serait-il de même ?

Il est permis d'en douter, car la droite revient plus nombreuse que dans l'ancienne Chambre et aussi plus exigeante.

Les modérés coalisés avec la réaction ont obtenu hier une voix de majorité (voix contestable) nous doutons qu'ils retiennent à cette occasion des chants de triomphe, car ils risqueraient fort de se voir bientôt forcés de remplacer leurs *Sosanne* par un *de profundis*.

AU SÉNAT

Séance du 1er juin 1898

La séance est ouverte à 2 h. 10, sous la présidence de M. le Doubet, président.

Il y a à peine une cinquantaine de sénateurs en séance. Les trois ministres sénateurs, MM. Raimbaud, le général Billot et Milliard, sont seuls au banc du gouvernement.

M. Loubet prononce l'éloge funèbre de MM. Lemarié, sénateur, *Secondary* (Nièvre) et Rouland (Seine-Inférieure), décédés pendant les vacances.

Après le tirage au sort des bureaux et la fixation de l'ordre du jour de la prochaine séance, le Sénat s'ajourne à vendredi.

La séance est levée à 2 h. 15.

Unegrève à St-Quentin

St-Quentin, 1er Juin. — Les ouvriers du tissage Dambrun se sont mis aujourd'hui en grève, par suite de l'application d'un nouveau règlement.

LA MÉDAILLE DE M. ZOLA

On sait qu'une souscription avait été ouverte dans le but d'offrir une médaille commémorative à M. Zola.

Cette souscription a produit 15,000 francs, et la médaille, en or jaune, œuvre du graveur M. Alexandre Charpentier, est aujourd'hui terminée.

La face représente M. Zola vu de profil et portant en exergue : *Hommage à Emile Zola*.

Sur le revers, on voit un ciel très nuageux, un ciel d'orage, avec un soleil rayonnant.

En travers est gravée la devise qui a souvent répété de M. Zola : « La vérité est en marche et rien ne l'arrêtera. — Emile Zola. — 13 janvier 1898 ».

Cette médaille d'un diamètre de 18 centimètres, sur 3 millimètres d'épaisseur, a été exécutée chez M. Gruet ; elle pèse un peu plus de 2 kilogrammes ; elle sera remise à M. Zola probablement la semaine prochaine, dans un banquet qui lui sera offert par le comité de souscription.

Rixe entre marins français et pêcheurs italiens

Toulon, 1er juin. — Le lieutenant de vaisseau Grimey, commandant le torpilleur *Flibustier* a débarqué à Toulon. Cet officier a été grièvement blessé, ainsi que plusieurs matelots, dans une rixe qui a éclaté à Ajaccio entre marins français et pêcheurs italiens.

On assure qu'un marin français serait décédé à l'hôpital d'Ajaccio des suites de cette rixe.

Tentative de déraillement

Vienne, 1er juin. — Avant-hier, vers onze heures du soir, une tentative de déraillement a été commise sur la ligne de Partik à Oberburg, à une centaine de mètres de Vindisch. Un rail a été enlevé et placé en travers de la voie. Le mécanicien a pu arrêter le train à temps. Il a trouvé, entre les stations de Sosnitz-le-Pubbo-nay et de Beaumont-le-Roger, et la ligne fait une courbe très prononcée.

Deux traverses de chemins de fer ont été placées par des mains criminelles en travers de la voie descendante et espacées d'une vingtaine de mètres l'une de l'autre.

Le train poste n° 49, qui marchait à une vitesse de 75 kilomètres, descendait quand, à son arrivée sur la première traverse, les deux roues d'avant de la locomotive sautèrent des rails ; mais le train, en dépit de la vitesse acquise glissa sur la voie, et n'a été ébranlé sur une longueur de près de 400 mètres.

Il n'y a eu que des dégâts matériels.

LA GUERRE

ENTRE l'Espagne et les Etats-Unis

A CUBA

Combat devant Santiago

New-York, 1er juin. — Du Cap haïtien, on télégraphie, d'après des nouvelles de source espagnole :

« Quatorze navires de guerre américains et deux torpilleurs ont engagé le combat devant Santiago.

« Le feu très précis de ces navires, était dirigé contre les batteries du fort Morro ; il a complètement cessé à quatre heures. »

Suivant les Espagnols, il est impossible de juger le résultat du combat.

New-York, 31 mai (source américaine). — Des dépêches privées confirment qu'un combat sérieux a eu lieu entre la flotte américaine d'une part, les forts extérieurs et la flotte espagnole de l'autre.

Le combat a duré pendant la plus grande partie de l'après-midi.

L'avantage paraît être resté aux Américains.

Londres, 1er juin. — Le correspondant spécial du *Daily Telegraph* à New-York télégraphie les détails suivants sur l'affaire de Santiago.

« L'amiral Cervera a, hier matin, avec trois de ses vaisseaux, essayé de forcer le blocus du port de Santiago, mais il fut arrêté par l'escadre américaine ; un bref combat eut lieu et l'amiral Cervera rentra dans le port avec ses vaisseaux qui n'avaient apparemment subi aucun sérieux dommage ».

Le correspondant du *Daily Mail*, à New-York, signale le même combat et ajoute que *d'après les dernières dépêches, la lutte continue encore.*

Des avis du Cap Haïtien indiquent que les gardiens des phares ont entendu la canonnade toute l'après-midi.

Les personnes habitant le Cap Haïtien, qui se trouvaient cette après-midi sur une montagne, à l'entrée du port, déclarent avoir entendu une canonnade sourde mais distincte venant de l'Ouest et le Nord, au delà de l'île Tortugas.

Paris, 1er juin. — Le New-York Herald (édition de Paris) a reçu la dépêche suivante datée de New-York, 1er juin, 5 heures matin :

« Des rapports reçus ici du Cap Haïtien annoncent que le commodore Schley serait entré dans la baie de Santiago hier, dans l'après-midi, et aurait engagé une canonnade contre les forts et contre les navires espagnols plus loin dans le port ; les rapports disent qu'à une heure tardive de l'après-midi le combat continuait et que l'avantage était en faveur des Américains.

New-York, 1er juin. — Une dépêche de Port-au-Prince du qu'hier, vers deux heures de l'après-midi, une escadre américaine composée de *14 navires de guerre, parmi lesquels le New-York*, battant pavillon de l'amiral Sampson, et de nombreux torpilleurs, a commencé le bombardement des forts de l'entrée de Santiago avec des canons de gros calibre.

Les forts Morro, la Socapa et Punta-Gorda, qui gardent l'entrée du port, ont particulièrement souffert du feu de l'escadre américaine qui a été très violent jusqu'à 3 h. 45.

A ce moment la canonnade a diminué : elle n'est *reprise qu'après avoir fait cesser* en pleine mer pendant quelques temps, la canonnade a cessé.

Les autorités espagnoles gardent le plus complet silence sur le chiffre de leurs pertes.

La dépêche ci-dessus a produit ici une profonde surprise ; toutes les nouvelles présentaient en effet, jusqu'ici, l'amiral Sampson comme stationné à Key-West, en train de faire du charbon et de compléter ses armements en vue de convoyer le corps expéditionnaire réuni à Tampa et de protéger son débarquement à Cuba ; on croyait donc que le commodore Schley avec l'escadre volante assurerait seul le blocus de Santiago.

La dépêche de Port-au-Prince donne donc à penser que le gouvernement américain, profitant des leçons qui lui a données l'amiral espagnol, a pu, tout en cachant le mouvement de ses escadres, si bien que l'annonce du stationnement de l'amiral Sampson à Key-West n'était probablement qu'un feinte et que ce dernier a pu rejoindre le commodore Schley sans que la nouvelle en fût connue.

Il est encore possible qu'à l'annonce du maximis temps qui régne sur la côte sud de Cuba, l'ordre ait été donné à l'amiral Sampson de se rendre en hâte dans les eaux de Santiago par crainte que l'amiral Cervera ne profite de ces circonstances pour s'échapper de Santiago grâce à l'éloignement forcé de la flotte américaine.

Quant au soin mis par l'amirauté à cacher le mouvement de ses escadres, la dépêche suivante en témoigne :

Kingston (Jamaïque), 1er juin. — Une escadre américaine nombreuse et que l'on croit être celle de l'amiral Sampson, a été aperçue hier au large de Port-Antonio, se dirigeant vers les côtes cubaines. On, mande qu'un yacht arrivé au Cap Haïtien le 25 mai le même matin.

New-York, 1er juin. — Le correspondant spécial du *World*, à bord du *Triton* télégraphie de Santiago à la date de lundi (vit fort Antonio, Jamaïque) le renseignement suivant : « Il est de date indiquée *interdit de confondre avec le* combat signalé de Port-Haïtien comme s'étant produit hier :

« Dimanche dernier, vers minuit, deux torpilleurs espagnols sortirent du port de Santiago et tentèrent *un effort désespéré pour couler les navires américains*. Ils s'approchèrent, à la faveur de la nuit, près des vaisseaux américains et avaient déjà parcouru la distance de deux milles, lorsqu'un officier américain, de quart sur le pont du *Texas*, les aperçut et eut moyen de sa lunette de nuit : deux faisceaux lumineux furent dirigés sur les torpilleurs.

« Ceux-ci se voyant découverts, forcèrent de vapeur et cherchèrent à se precipiter sur le *Texas et sur le Brooklin, mais les canons à tir* rapide de ces deux navires furent mis en action et bientôt un des torpilleurs, sous grêle d'obus qui les obligea à chercher un refuge dans le port sans qu'ils aient pu lancer leurs torpilles, bien qu'ils se fussent approchés à 500 mètres des navires américains.

Madrid, 1er juin. — Une dépêche officielle de la Havane, annonce que l'escadre du commodore Schley a attaqué Santiago de Cuba ; 80 coups de canon ont été tirés. Le feu a été ouvert par le *Christobal-Colon* serait du port et se porte à la recherche de l'ennemi pour l'attaquer. *Le navire américain Texas aurait subi de graves avaries, tandis que le Christobal Colon* restait intact.

New-York. — D'après des dépêches du commodore Schley, l'escadre américaine a commencé le bombardement des forts Morro et La Soccade hier, à la pointe du jour.

Les forts ont répondu immédiatement. Après un échange de coups de 300 coups de canon entre l'escadre et les forts, l'amiral Cervera essaya de prendre part à la bataille, mais un obstacle du chenal, ses vaisseaux ne pouvaient manœuvrer et leur feu n'avait aucun effet.

A 9 heures du matin, les forts étaient réduits au silence. Les vaisseaux espagnols s'étaient retirés dans le port de Santiago d'où ils dirigeaient un feu plongeant pardessus le port. *Un seul obus* atteignit l'escadre américaine qui, avant la nuit, cessait le feu des batteries alla vers le chenal. Le cuirassé *Massachusett* qui avait à son bord un pilote cubain connaissant l'empêchement des mines et des batteries masquées marchait en tête suivi des cuirassés *Yowa* et *Texas*.

L'escadre espagnole se retira alors, se rangea en ordre de bataille et dirigea un feu nourri sur l'escadre américaine. En même temps, *toutes les batteries ouvrirent le feu ; une vérita*ble grêle d'obus tomba autour des vaisseaux américains sous le concentré feu. On résumé cependant à éteindre les incendies, puis le feu prit à bord du croiseur espagnol *Oquendo* que son équipage abandonne. Le résultat de la bataille n'est pas encore annoncé.

On croit cependant que l'escadre américaine a gagné une victoire décisive et qu'elle reste en possession de la rade. On ne le commodore Schley a envoyé sa dépêche.

On ignore encore les pertes de chaque côté.

Les Espagnols se disent vainqueurs

Madrid, 1er juin. — Au ministère de la marine on considère comme un succès pour la flotte de l'amiral Cervera le combat de Santiago de Cuba. Au Sénat, le ministre de la marine a déclaré que l'honneur sauf, le combat est l'obligation pour la flotte de l'amiral Schley de se retirer, faisant bien augurer de l'avenir et permettant d'espérer de glorieuses journées pour les armes espagnoles.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

Les Élections au Reichstag

Berlin, 1er juin. — Les socialistes espèrent gagner quatorze ou dix-sept nouveaux sièges aux élections pour le Reichstag. Comme ils sont déjà aujourd'hui, ils formeraient donc un septième du chiffre total des députés. Cette espérance peut ne pas se réaliser, mais il est sûr qu'ils mènent une campagne très ardente et chaque dimanche ne distribuent pas moins de 500,000 placards dans Berlin et les grands centres industriels.

A Berlin, il y a actuellement 395,484 électeurs, c'est-à-dire 21,465 de plus qu'en 1893, et cet accroissement est dû presque exclusivement à l'augmentation de la classe ouvrière. Or la majorité, sinon par conviction, au moins par mécontentement contre l'ordre de choses actuel, est presque aux socialistes.

Comme on pouvait s'y attendre, cet état de choses fait revenir sur le tapis la question des lois d'exception contre les socialistes.

Le ministère, pour le moment, satisfait d'avoir obtenu les crédits pour l'augmentation de la flotte, était opposé à toute mesure de ce genre.

Le service obligatoire en Hollande

La Haye, 1er Juin. — La Chambre a adopté par 77 voix *contre 20 le projet déposé par le* gouvernement introduisant le service militaire pour tous les Hollandais.

LA BELGIQUE

Rencontre de deux navires SUR L'ESCAUT

Trois morts

(De notre correspondant particulier)

Anvers, 31 mai. — Un terrible malheur s'est produit hier, sur l'Escaut, à la hauteur du Doel.

Le petit bateau stationnaire *Medusa*, qui fait le service de la quarantaine et qui était désigné pour le service sanitaire, était, alors, vers 10 heures du matin, à la rencontre du steamer anglais *Juan*. Ce steamer devait passer la visite sanitaire.

Au moment où le *Medusa*, qui avait à bord le docteur Fiahout et quatre marins, s'approchait du *Juan*, une terrible collision se produisait entre les deux bateaux.

Tout à coup, le malelot Van Lee cria de toutes ses forces : *Stop ! Stop !*

Le machiniste obéit immédiatement : mais lorsqu'il s'élança sur le pont pour voir ce qui se passait, il trouva le malelot Van Lee.

Van Houck eut à peine le temps de se jeter à l'eau pour se sauver à la nage ; Van Lee fit de même. Peu après, le vapeur de la quarantaine disparaissait sous les flots en entraînant M. le docteur Fiahout, le patron Biegenberg et le malelot Deckey.

Aussitôt, les secours furent organisés à bord du *Juan* ; Van Houck et Van Lee furent recueillis sains et saufs : mais les trois autres naufragés ne revinrent pas à la surface de l'eau.

Les victimes habitaient la commune de Doel ; la population est consternée.

Une enquête minutieuse a été ordonnée pour connaître les causes du malheur, qu'on suppose avoir été provoquée par une fausse manœuvre.

M. le docteur Fiahout, âgé de 35 ans, est marié et père de 4 enfants.

Deckey, marin, âgé de 30 ans, comptait 36 ans de service et allait être pensionné prochainement.

La troisième victime Deckey, est âgé de 26 ans, marié et père de 3 enfants.

Le coup de grisou de Frameries

(De notre correspondant particulier)

Frameries, 31 mai. — Quatre cadavres ont été remontés dans la nuit de dimanche à lundi, ceux de Louis Mahieu, François Pierrard, Emmanuel Urbain et François Flutte.

Les corps des malheureux étaient en complet état de putréfaction. Ils ont été conduits au cimetière, après une courte halte à l'église.

Le dernier cadavre a été remonté lundi, celui de Jean Lange.

L'identité de toutes les victimes n'a pu être établie d'une façon certaine. Ainsi, hier, on a cru que l'on avait enterré, dans la nuit de vendredi à samedi, ces malheureux Liégard, de La Bouverie, que l'on supposait être Arthur Lambert, lequel n'a été retrouvé que dimanche matin.

M. Isaac, directeur gérant des charbonnages belges, a distribué des secours aux familles des victimes. M. le gouverneur du Hainaut leur a également fait remettre du bargent.

Le travail sera sans doute repris demain au charbonnage de Crachet-Piquery, sauf dans la couche Terrolin, où l'accident s'est produit, et qui doit être remise en état.

DUX.

L'Exposition de 1900

Adjudication. — Le lundi 13 juin il sera procédé à l'adjudication des travaux de béton armé nécessaires à la construction du plancher haut du rez-de-chaussée pour les grands salons parallèles à la façade principale et les galeries au portiques des grands escaliers et du grand hall central de la partie sur l'avenue d'Antin *du grand palais des Champs-Elysées.*

Le total du lot dépasse cent mille francs.

***

Le chemin de fer de l'Exposition. — Le ministère des travaux publics sur l'avis unanime de la commission spécialement nommée à ce sujet et avec l'approbation du commissaire général, vient de donner au projet Macamble la concession du chemin de fer électrique circulaire de *la rive gauche à l'Exposition de 1900.*

Ce projet comporte, en outre d'un chemin fer électrique sur rails proprement dit, une plateforme à trois vitesses, ou bandes mobiles, permettant le transport d'un nombre de voyageurs considérable. *En même temps* sera installée la plateforme mobile, déjà expérimentée à l'Exposition de Chicago.

Rappelons que douze concurrents avaient été admis à présenter des projets ; que cinq seulement furent remis à la commission et qu'un de ceux-ci fut écarté a priori.

Sur les quatre qui restaient, le projet adopté est le seul qui combine la voie ferrée avec le trottoir mobile.

Chronique Régionale

Elections au Conseil général

Ainsi que nous l'avions fait prévoir il y a quelques jours, sont convoqués pour le 19 juin, à l'effet d'élire leur représentant au Conseil général, les électeurs des cantons du Cateau (Nord) et de Lille Nord-Est.

Nominations officielles

Le *Journal officiel* nous apprend que sur sa demande, notre distingué concitoyen Gustave Lhotte, *ancien sous préfet* d'Hazebrouck, actuellement secrétaire-général de la Seine-Inférieure, est nommé percepteur à Arzon (hors classe).

Nous applaudissons à la nomination à une perception très recherchée, de M. Gustave Lhotte, mais nous ne pouvons nous empêcher de regretter son départ de la carrière préfectorale.

Par ses connaissances administratives, son tact, sa sûreté de jugement et sa bienveillance, M. Lhotte s'était attiré non seulement l'estime, mais l'affection de ses administrés.

Il change de ministère.

C'est tant pis pour celui de l'Intérieur mais consolation consolante, c'est tant mieux pour celui des Finances.

Instruction publique. — Enseignement secondaire. Lycée du Mans. — M. Guéunet, comme économat (Es classes au lycée de Valenciennes, est nommé, en la même qualité, au lycée du Mans, en remplacement de M. Larrandaguery, appelé à une autre résidence.

Lycée de Valenciennes. — M. Schultz, répétiteur au lycée de Bourges, est délégué dans les fonctions de censeur aux mêmes fonctions au lycée de Valenciennes, en remplacement de M. Guéunet, appelé à d'autres fonctions.

Collège d'Arras. — M. Hanosie, répétiteur au collège de Sainte-en-Gogne, est nommé sur sa demande répétiteur au collège d'Arras.

Collège de Douai. — M. Ferrand Dalettre, bachelier ès sciences, répétiteur stagiaire au collège de Cambrai, est nommé répétiteur au collège.

Collège de Valenciennes. — Un nouveau congé, du 15 mai au 30 septembre 1898, est accordé, sur sa demande et sur rapport de M. le Doyen Darcher, professeur de dessin au collège de jeunes filles, à Lille.

Enseignement primaire. — Professorat : Mlle Tassin, professeur, à l'école normale de Douai, est nommée professeur (Es classes, ordre des lettres), à l'école primaire supérieure de Lille, en remplacement de Mme Lonsert, en congé.

Conférences diverses. — Sont nommés :

M. Voisin, surveillant de Pont-sur-Sambre (Nord) 2e classe, à la perception de la Longueville, (même département. 2e classe.

M. Chambon, fondé de pouvoirs de trésorerie générale, à la perception de Pont-sur-Sambre (Nord), 3e classe.

M. Lhotte, secrétaire général de préfecture, à la perception d'Amin (Nord), hors classe.

M. Julien Le Bouyonnec, percepteur à Domfeville (Seine Inférieure), est nommé percepteur à Cycouay.

Contributions indirectes. — Par arrêté en date du 16 mai, M. Mailliard est nommé receveur-buraliste à Bavai.

M. Ricadot, commis principal de 2e classe, chef du poste à Lille, est nommé contrôleur de 2e classe à Chaumont (Haute-Marne).

M. Lonis, contrôleur de 2e classe à Bar-le-Duc (Meuse), est nommé contrôleur de 1re classe à Tourcoing, en remplacement de M. Henry, appelé à un autre emploi.

M. Gadebois, commis à Dozain, est nommé commis à Marcq-en-Barœul, en remplacement de M. Hochard, nommé commis à Croywick.

Les Marchés de l'Etat

à la Chambre de Commerce de Lille

La Chambre de Commerce de Lille a examiné le rapport général de la Commission extra-parlementaire nommée pour la révision des cahiers des charges des adjudications et marchés de l'Etat. A plusieurs reprises en effet elle s'était chargée de signaler aux différents services administratifs les inconvénients, exigences, les contradictions qui rendaient, pour le commerce et l'industrie fort dangereux l'accès d'un certain nombre de marchés de l'Etat.

Aussi était-il intéressant, dit M. Jules Scrive dans son rapport, de donner à la Compagnie quelques renseignements sur l'important document paru au *Journal Officiel*.

Par décret du 12 octobre 1895 une commission extra-parlementaire a été instituée pour donner son avis sur les modifications à apporter à un état de choses aussi regrettable.

Elle devait en même temps se livrer à une étude générale sur la législation régissant les marchés de l'Etat, pour reconnaître les améliorations qu'il convient fait d'y apporter. Cette œuvre laborieuse est aujourd'hui terminée et le rapport présenté au ministre des finances est divisé en deux parties.

Dans la première partie la Commission a passé successivement en revue :

1° Les différentes espèces de marchés;

2° Les conditions requises pour prendre part aux adjudications;

3° La forme des contrats;

4° Les clauses insérées dans les cahiers des charges;

5° Le mode et les délais de livraison ;

6° Les différentes questions concernant les marchandises rebutées ;

7° Les clauses pénales ;

8° La liquidation des dépenses et le paiement des sommes dues par l'Etat.

Dans la deuxième partie, l'œuvre de la Commission consistait dans l'examen des conditions spéciales à une industrie déterminée, ou des réclamations ayant un caractère technique. La nature particulière de ce travail et la complexité des questions à examiner, ont rendu nécessaire la constitution des sous-commissions spéciales chargées pour chaque branche d'industrie, d'effectuer les études indispensables.

Il a été ainsi créé des sous-commissions distinctes :

1° Pour l'industrie des bâtiments et des travaux publics ;

2° Pour les matières textiles ;

3° Pour les cuirs et peaux ;

4° Pour les produits alimentaires ;

5° Pour les forges et combustibles.

Les travaux de ces sous-commissions ne sont que minutieusement dans le rapport général. Ils amèneront des améliorations dans les futurs cahiers des charges, car ils ont été inspirés dans un esprit libéral, conciliant les intérêts de l'Etat avec les intérêts des particuliers, supprimant certaines conditions des anciens marchés, industriellement irréalisables.

Il est impossible de donner un aperçu même sommaire de toutes les questions techniques, nombreuses et compliquées, soumises à ces différentes commissions, qui les ont examinées dans tous leurs détails, dans leurs rapports respectifs. Aussi, nous contenterons-nous de les signaler en passant, en revenant aux questions générales et de principe pour leur solution. Cette solution comme à l'ensemble des services a pu être proposée.

Des considérations d'un ordre purement administratif déterminent les préférences de la commission extra-parlementaire dans la solution des trois premières parties du programme indiqué plus haut. Dans celle relative : *aux clauses du cahier des charges*, elle reconnaît que « des plaintes, en partie fondées, ont été présentées au sujet des conditions dans lesquelles sont établis les modèles des objets à exécuter ». Tantôt ces modèles n'existent pas, bien qu'ils soient indiqués dans les cahiers des charges, ou bien ils existent ou sont des objets confectionnés tout exprès, à un prix élevé, qui *ne peuvent être reproduits avec les mêmes soins* dans une fabrication courante, ce qui permettrait de rebuter presque tous les objets présentés si l'on appliquait strictement les clauses du marché.

C'est précisément cette situation laissant place à l'arbitraire dans la réception des fournitures qui a été signalée par notre Chambre de Commerce, dans sa lettre du 17 juillet 1896 à M. le Président de la commission extra-parlementaire. *C'est aussi, avec satisfaction, que nous* avons retrouvé dans la cinquième partie, relative aux « Mode et délais de livraison, nos réclamations si souvent exprimées que toute fixés dans certains cahiers des charges ; seulement la commission, se retranchant derrière la difficulté de porter la durée du délai de rigueur uniforme, se borne à souhaiter que le fournisseur ne soit « jamais laissé dans l'incertitude sur l'étendue » de ses engagements.

« Il est donc indispensable que les cahiers des « charges fassent toujours connaître soit les « époques de livraisons, soit les délais accordés « pour exécuter les commandes ». Sans doute, « les plus de temps accordé aux fournisseurs *dans certains marchés que nous avons signalés* comme étant inexécutables, ou comme ne pouvant être exécutés que par quelques spécialistes, aurait dû être recommandé aux Administrations.

Dans le même chapitre, la Commission reconnaît *au fournisseur « le droit d'assister aux* opérations faites par la commission de réception. Il est juste, comme nous l'avons demandé, que le fournisseur puisse apprécier en connaissance de cause si il n'y a pas en d'erreurs de constatation faites par les chimistes et les experts dans leur laboratoire.

Enfin, dans le même chapitre, se trouve reproduite la note *extraite du journal officiel* du 17 février 1886, relatant les conditions prescrites *par le ministre de la guerre pour les com*missions d'appel instituées en ce qui concerne les cas de contestations entre les objets fournis et la commission, se bornant à indiquer les principes généraux qui pourraient rendre des services *quels on écartant une partie des objets* fournis et les conditions exigées par les industrielles réclame. Nous avons souvent signalé que les fournitures — notamment pour ce qui concerne les services de l'habillement, du couchage, de la voilerie, *et du ministère de la marine — ont un caractère* purement commercial. Il n'y a aucune raison pour que ce département ne suive pas celui de la guerre dans la voie où il est entré depuis trois ans, en créant des commissions d'appel qui pourraient servir de modèles aux autres administrations. Nous nous insistè fortement sur la nécessité de donner à ces Commissions d'appel la valeur qui leur convient pour servir de garantie à l'Etat et à l'entrepreneur.

Dans la *5e chapitre relatif aux liquidations et aux paiements*, nous trouvons regrettable que la Commission extra parlementaire ne paraisse pas avoir admis le point de vue auquel nous nous sommes placés pour que les droits des entrepreneurs, en cas de retrait de paiement de l'Etat, soient égaux à ceux de l'Etat en cas de retard de livraison. Nous avons signalé des faits regrettables de retard de cinq à six mois dans les paiements, qui ne donnèrent pas à l'industriel lésé le droit de profiter des intérêts moratoires, alors que le Département de la Marine applique les amendes pour retards de livraison, avec une rigueur extrême.

La commission admet *qu'il est dangereux pour l'Etat de stipuler un délai fixe à payer dont les intérêts moratoires courent de « plein droit ». Dans certains cas, ajoute-t-elle, « bien la règle générale, il peut n'est de « qu'après exécution complète, et si des a-« comptes peuvent être seulement alloués fa-« cultativement à l'entrepreneur à titre de « mesure gracieuse, aucun intérêt ne saurait « être réclamé. » Sans doute, mais il serait très désirable que le caractère des à-comptes fût très nettement précisé dans les cahiers des charges, ainsi que le reconnaît loyalement la commission.

Notre Chambre de commerce doit féliciter la commission extra-parlementaire de son remarquable rapport, qui apporte de la lumière dans les questions si délicates qui lui ont été soumises. Elle espère que les mesures pratiques ou suggérées par la commission aux différentes administrations seront adoptées dans la rédaction des futurs cahiers des charges, et auront pour résultat d'éviter le retour des difficultés survenues dans ces dernières années.

Jules SCRIVE,
Membre de la Chambre de commerce de Lille.

Chronique Locale

ROUBAIX

Retour de la « Roubaisienne »

Hier, dans la soirée, plusieurs gymnastes de notre vaillante société de gymnastique la *Roubaisienne* sont rentrés à Roubaix.

Nous leur souhaitons de la réception officielle aura lieu ce soir à sept heures.

Nous sommes persuadés que ses concitoyens feront aux vainqueurs de St-Etienne une réception digne de leurs succès.

La Commission administrative de la « Cosellipric » se trouver au local le jeudi 2 juin à sept heures du soir pour la réception de « Roubaisienne ».

***

Les musiciens de la Fanfare Delattre sont priés de se trouver à la gare, aujourd'hui, jeudi à sept heures et quart du soir pour assister à la réception de la « Roubaisienne ».

Adjudications

Le mardi 28 juin, à onze heures du matin, dans une des salles de l'Hotel-de-Ville, il sera procédé à l'adjudication des travaux de pavage de pelcaux dans les écoles communales.

Le devis s'élève à la somme de 45.000 fr., y compris celle de 1.256 fr. 35 pour dépenses imprévues ; cautionnement à verser, 475 fr.

Le même jour à la même heure et au même endroit il sera procédé à l'adjudication de la fourniture d'articles de lingerie nécessaires à l'établissement des bains de la rue de Rome.

Le devis s'élève à la somme de 2.800 francs y compris celle de 215 francs pour dépenses imprévues. Cautionnement à verser 100 fr.

Un faux bruit

Hier après-midi, le bruit se répondait en ville et ce avec une certaine persistance que la police avait fait une descente à l'estaminet du *Lutétaire*, rue de Mouveau.

Renseignements pris, il n'en était rien. Un Lemire-Tourcoing avait simplement cru bon de se glisser de ses concitoyens.

Scène de ménage en plein air

Hier soir, vers neuf heures et demie, la rue du Bois était le théâtre d'une scène de violences d'une jeune femme Marie Deconinck, 22 ans femme Hautcœur, demeurant chez sa mère, cabaretière, rue Archimède.

Mme Hautcœur, qui demeurait dans la rue du Bois, à proximité de la maison où son mari est domestique, a trouvé bon de quitter son homme pour retourner chez sa mère. Il y a de cela huit jour environ.

Mais voilà qu'à peine partie, Marie a été empoignée par le démon de la jalousie et hier, dès midi, elle venait de briser les objets à exécuter ». Tantôt ces modèles n'existent pas, bien qu'ils soient indiqués dans les cahiers des charges, ou bien ils existent ou sont des objets confectionnés tout exprès, à un prix élevé, qui *ne peuvent être reproduits avec les mêmes soins* dans une fabrication courante, ce qui permettrait de rebuter presque tous les objets présentés si l'on appliquait strictement les clauses du marché.

C'est précisément cette situation laissant place à l'arbitraire dans la réception des fournitures qui a été signalée par notre Chambre de Commerce, dans sa lettre du 17 juillet 1896 à M. le Président de la commission extra-parlementaire. *C'est aussi, avec satisfaction, que nous* avons retrouvé dans la cinquième partie, relative aux « Mode et délais de livraison, nos réclamations si souvent exprimées que toute fixés dans certains cahiers des charges ; seulement la commission, se retranchant derrière la difficulté de porter la durée du délai de rigueur uniforme, se borne à souhaiter que « le fournisseur ne soit « jamais laissé dans l'incertitude sur l'étendue » de ses engagements.

« Il est donc indispensable que les cahiers des « charges fassent toujours connaître soit les « époques de livraisons, soit les délais accordés « pour exécuter les commandes ». Sans doute, « les plus de temps accordé aux fournisseurs *dans certains marchés que nous avons signalés* comme étant inexécutables, ou comme ne pouvant être exécutés que par quelques spécialistes, aurait dû être recommandé aux Administrations.

Dans le même chapitre, la Commission reconnaît *au fournisseur « le droit d'assister aux* opérations faites par la commission de réception. Il est juste, comme nous l'avons demandé, que le fournisseur puisse apprécier en connaissance de cause si il n'y a pas en d'erreurs de constatation faites par les chimistes et les experts dans leur laboratoire.

Enfin, dans le même chapitre, se trouve reproduite la note *extraite du journal officiel* du 17 février 1886, relatant les conditions prescrites *par le ministre de la guerre pour les com*missions d'appel instituées en ce qui concerne les cas de contestations entre les objets fournis et la commission, se bornant à indiquer les principes généraux qui pourraient rendre des services *quels on écartant une partie des objets* fournis et les conditions exigées par les industrielles réclame. Nous avons souvent signalé que les fournitures — notamment pour ce qui concerne les services de l'habillement, du couchage, de la voilerie, *et du ministère de la marine — ont un caractère* purement commercial. Il n'y a aucune raison pour que ce département ne suive pas celui de la guerre dans la voie où il est entré depuis trois ans, en créant des commissions d'appel qui pourraient servir de modèles aux autres administrations. Nous nous insiste fortement sur la nécessité de donner à ces Commissions d'appel la valeur qui leur convient pour servir de garantie à l'Etat et à l'entrepreneur.

Dans le *5e chapitre relatif aux liquidations et aux paiements*, nous trouvons regrettable que la Commission extra parlementaire ne paraisse pas avoir admis le point de vue auquel nous nous sommes placés pour que les droits des entrepreneurs, en cas de retrait de paiement de l'Etat, soient égaux à ceux de l'Etat en cas de retard de livraison. Nous avons signalé des faits regrettables de retard de cinq à six mois dans les paiements, qui ne donnèrent pas à l'industriel lésé le droit de profiter des intérêts moratoires, alors que le Département de la Marine applique les amendes pour retards de livraison, avec une rigueur extrême.

La commission admet *qu'il est dangereux pour l'Etat de stipuler un délai fixe à payer dont les intérêts moratoires courent de « plein droit ». Dans certains cas, ajoute-t-elle, « bien la règle générale, il ne peut n'est de « qu'après exécution complète, et si des a-« comptes peuvent être seulement alloués fa-« cultativement à l'entrepreneur à titre de « mesure gracieuse, aucun intérêt ne saurait « être réclamé. » Sans doute, mais il serait très désirable que le caractère des à-comptes fût très nettement précisé dans les cahiers des charges, ainsi que le reconnaît loyalement la commission.

Notre Chambre de commerce doit féliciter la commission extra-parlementaire de son remarquable rapport, qui apporte de la lumière dans les questions si délicates qui lui ont été soumises. Elle espère que les mesures pratiques ou suggérées par la commission aux différentes administrations seront adoptées dans la rédaction des futurs cahiers des charges, et auront pour résultat d'éviter le retour des difficultés survenues dans ces dernières années.

Jules SCRIVE,
Membre de la Chambre de commerce de Lille.

Chronique Locale

ROUBAIX

Retour de la « Roubaisienne »

Hier, dans la soirée, plusieurs gymnastes de notre vaillante société de gymnastique la *Roubaisienne* sont rentrés à Roubaix.

Nous leur souhaitons de la réception officielle aura lieu ce soir à sept heures.

Nous s